

## DESTRUCTION DES VERS BLANCS

Pour attirer le ver blanc, on sème de la graine de laitue dans les plates-bandes infestées ; les jeunes plantes attirent cette larve, aussi, dès qu'on les voit se flétrir, il n'y a qu'à les arracher et tuer les larves qui se trouvent à leur pied. La plantation des fraisiers produit le même effet.

S'il s'agit d'une production fourragère, il n'y a pas à hésiter, il faut y mettre la charrue et la faire suivre par des dindons laissés à jeun à dessein ; ils détruiraient tous les vers mis à découvert.

Si c'est un champ qui est dévasté, on le fait désertier par ces hôtes nuisibles, en y incorporant des cendres de houille, ou en y répandant de l'urine de porc ; mais en y espaçant des petits tas de fumier de vache frais, on peut en tuer un grand nombre qui viennent s'y réfugier.

## PAILLE HACHÉE

### 35 POUR CENT D'ÉCONOMIE

La paille courte assure de plus en plus ces avantages : litière régulière, enlèvement facile, absorption complète, meilleure conservation parfaite au sol.

Un moyen très simple d'économiser la paille des litières, consiste dans l'emploi de paille coupée à la place de la paille longue ; ce moyen est très en vogue en Angleterre et on ne saurait trop en recommander l'emploi.

Nous ne parlerons pas des machines propres à couper la paille ; on peut se servir à cet effet d'un hache-paille quelconque ; par un changement de roues dentées on obtiendra des morceaux longs d'au moins 2 pouces.

L'économie résultant de l'emploi de cette paille coupée, au lieu de paille longue, est de 35 pour 100, de sorte que là où il fallait 4 livres environ de paille pour la litière d'un bœuf, il suffit de 500 de paille courte.

Cette économie s'explique par ce fait que l'on ne peut jamais répandre d'une façon bien régulière la paille longue, dont les longs filaments s'enchevêtrent et forment des pelotes que l'on ne peut égaliser. Dans ces conditions, la litière a, par places, plus d'épaisseur qu'il ne conviendrait. Avec la paille courte, au contraire, on peut facilement former une couche de litière d'une épaisseur égale.

Avec la paille longue, les pelotes de fumier isolées, les parties fortement mouillées, peuvent difficilement être enlevées, sans entraîner d'autres parties à côté, ou la paille n'a subi aucune atteinte. Au contraire, avec la paille coupée, on enlève très-facilement tous les excréments et les parties trop humides, et on les remplace par de la paille neuve.

Voici d'autres avantages plus importants encore de la paille courte :

La paille coupée absorbe mieux que la paille longue les parties liquides des excréments et diminue ainsi la déperdition du purin par des infiltrations dans le sol, ainsi que la perte d'ammoniaque par dégagements dans l'air.

Par sa nature même, il est plus à l'abri de l'action de l'air, partant moins exposé à la moisissure. Or, la moisissure d'un fumier n'implique pas seulement une perte de quantité, mais ce qui est plus grave, une déperdition d'azote.

Pour obvier le plus possible aux pertes provenant du dégagement de l'azote, le fumier de paille longue doit être maintenu constamment humide. On obtient ce résultat en l'arrosant de purin, et, encore, en l'additionnant de substances fixantes et conservatrices telles que plâtre, phosphates, kainite, sulfate de fer, terre fine, etc. Or, on réduit dans une large mesure les frais de ce traitement, en employant de la paille courte pour les litières.

Au point de vue de son chargement, de son épandage, de son incorporation par les labours, le fumier court, par cela même qu'il est moins enchevêtré, est d'une manipulation plus facile, son épandage se fait plus vite et plus régulièrement, par conséquent, plus économiquement ; l'incorporation du sol est plus complète et meilleure ; le champ se prête mieux aux travaux culturaux ultérieurs et se herse surtout mieux, car les dents de la herse traversent plus facilement les particules du fumier court cachées dans le sol.

Ce ne sont pas là les seuls avantages du fumier court ; en étudiant de plus près la question, on en découvrirait encore bien d'autres. Ce que nous venons de dire suffit cependant pour faire ressortir tout ce que cette pratique a de recommandable c'est ce que nous désirons faire.

## LA FORTUNE POUR TOUS PAR L'ASSURANCE

(Suite)

### EXPOSÉ DES DIFFÉRENTES COMBINAISONS D'ASSURANCE.

Assurances en cas de décès communément appelée : « Vie Entière Ordinaire ».

L'Assurance vie, en cas de décès, crée le capital, lorsqu'il n'y en a pas ou augmente celui que l'on possède. Elle convient aux chefs de famille, négociants, industriels, agriculteurs, employés, etc., dont la mort prématurée peut être pour les leurs, une cause de misère ou de ruines. En un mot, à toute personne dont le traitement ou le revenu doit s'éteindre avec elle.

Aux propriétaires rentiers et capitalistes qui désirent augmenter le patrimoine qu'ils doivent léguer à leurs héritiers.

Cette assurance donne immédiatement le moyen de payer les droits de succession, les frais de liquidation d'une maison de commerce, de rembourser des dettes et les biens grevés d'hypothèques.

Une personne peut ainsi égaliser les parts dans les successions, en laissant, à l'un des enfants, un fonds de commerce, une propriété, une usine, pour le cultivateur, une ferme.

Elle convient à toute personne intéressée à l'existence d'un tiers, par une rente viagère, une créance à un intérêt à assurer son débiteur, afin de ne pas s'exposer, dans certains cas, à perdre le montant de sa créance.

Tout propriétaire d'un usufruit à un intérêt, s'il repose sur la tête d'un tiers, à faire assurer l'existence de ce tiers attendu que sa mort détruirait l'usufruit.

Elle donne le capital qui permet de niveler les inégalités entre les enfants issus de plusieurs mariages.

Enfin elle donne le moyen à toute personne de laisser un capital à sa famille ou d'augmenter considérablement la fortune qu'elle veut laisser à ses héritiers.

Pour une prime de \$213.00 avec participation aux bénéfices de la Compagnie, une personne de 25 ans assurera un capital de \$10,000.00 payable à son décès. Les profits peuvent être appliqués à la réduction quinquennale des primes ou ajoutés sous forme de Boni au Capital assuré.

Avec une prime annuelle de \$242.50, une personne de 30 ans assurera un capital de \$10,000.00, payable à son décès quelle que soit l'époque où il ait lieu. Cette prime sera réduite de plus de 15% si la personne renonce à participer dans les bénéfices de la Compagnie.

Pour faciliter les paiements, les Compagnies acceptent le paiement des primes par versement semestriel ou trimestriel.

*Assurances Vie avec Primes Temporaires.*

Parmi les meilleures combinaisons d'assurances souscrites par les Compagnies, sont les polices à *vie entière* avec primes temporaires, payables pendant un certain nombre d'années.

Le Capital assuré de ces polices est payable au décès de l'assuré, mais le versement des primes cessera au bout de 10, 15, 20, 25 ou 30 ans, suivant le choix qu'en aura fait l'assuré en souscrivant l'assurance. De cette façon, l'assuré est sur de compléter le versement de toutes ses primes durant les années les plus productives de sa vie.

Ces polices se souscrivent, généralement avec participation aux profits de la Compagnie. Ces profits sont distribués en dividendes, soit par périodes quinquennales, soit par accumulation de 20 ans. Ce dernier mode est plus avantageux à ceux qui survivent la période choisie, parce qu'ils participent dans la somme des dividendes accumulés tous les ans, au crédit des contrats, souscrits à la même date et qui sont devenus caduqués dans le cours des 20 ans, soit par la mort ou par déchéance.

Une telle police satisfait aux besoins de la masse des assurés.

J.-T. LACHANCE,

(à suivre)